



BERNESE MOUNTAIN DOG CLUB OF CANADA

CODE OF ETHICS

(revised for clarification June 2024)

AS A MEMBER I will ensure that all animals in my care will be kept in the best conditions possible. I will share my knowledge with other members and will support the Club in its endeavors to promote the breed.

I will abide by the Constitution, By-Laws and Code of Ethics set by the Club and will always conduct myself in a manner that will be beneficial to the Club, the breed, and its image. I will not defame other Club members.

AS A BREEDER I resolve to devote my efforts to the improvement of the breed, by maintaining high standards of correct Bernese temperament, physical soundness, working traits and conformity to the Canadian breed standard.

To this end, I agree to:

1. Maintain the best possible standards of health and care of dogs in my care.
2. Refuse to use for breeding purposes any dog/bitch that does not meet the standards described in the Code of Ethics; refuse stud service to any bitch that does not meet the same standards.
3. Complete basic health screening as recommended by the BMDCC for Bernese Mountain Dogs. All breeding animals raised in North America must have the following health screening tests completed:
 - a. Hip Dysplasia evaluated by OFA **once 2 years of age** or by PennHip
 - b. Elbow Dysplasia evaluated by OFA **once 2 years of age**
 - c. Eye Examination by board certified Ophthalmologist
 - d. Cardiac Evaluation by an OFA-accepted professional
 - e. Degenerative Myelopathy (DM) DNA results for both SOD1-A and SOD1-B from a recognized lab

Results should be used to make the best decisions in a breeding program always keeping in mind what we have devoted ourselves to, improving the breed. All results and any ensuing litters must be entered in Berner-Garde.

4. Refrain from breeding a bitch until she is at least 18 months old, preferably two years. A breeding may be done once just prior to 24 months with **passing** OFA preliminary hip and elbow x-rays and/or PennHip and all other testing completed and posted in Berner-Garde. Final x-rays **must** be done once 2 years of age. Back-to-back breeding is not encouraged but can be done in some cases. It is recommended that bitches have no more than 4 litters in a lifetime. Discretion should be used and the bitch's health and over all condition must be considered. Seek veterinary approval for all exceptional cases.

Males may be used judiciously for the first time between 12 and 24 months of age with **passing** OFA preliminary hip and elbow x-rays and/or PennHip and all other testing completed and posted in Berner-Garde. Final x-rays **must** be done once 2 years of age.

All health certifications/clearances must be posted in Berner-Garde, and it is recommended that they also be in the OFA database, where applicable, before a dog is used in any breeding program.

5. Refuse to deal with unethical breeders, wholesalers or retailers, or to sell to any buyer where there is reason to believe that the puppy or dog will not be properly cared for.
6. Keep and pass on to buyers of puppies or adult dogs, accurate health, **final clearances of parents**, registration and pedigree records.
7. Sell or place only puppies or adult dogs of sound health and temperament and to urge all buyers to have the puppy or adult dog examined by a competent veterinarian as soon as possible.
8. Discuss with all prospective buyers their expectations for the puppy or dog whether of show and/or breeding quality or pet quality. Rate all puppies and dogs to the best of my knowledge, giving full and frank disclosure of any faults which, the puppy/dog may have, or which are known to be in its immediate family's background.
9. Provide a written guarantee for all puppies/dogs clearly outlining what is covered as to health issues, plus acceptable provision for refund or replacement.
10. Registration will be on a CKC non-breeding agreement for all pet quality puppies and preferably for all puppies, to be signed by the buyer and myself at the time of the sale.
11. Keep in touch with the progress of dogs of my breeding in order to better analyze my program.

I understand that serious infractions of the above code, where they are deemed detrimental to the breed or an individual dog, or a club member, may result in expulsion from the Club.

I have read and understand all the points in the Code of Ethics and agree to conduct myself accordingly.

Print name _____ Signature _____

Print name** _____ Signature _____

** (Second signature required for double membership)

Date: _____



CLUB CANADIEN DU BOUVIER BERNOIS

CODE D'ÉTHIQUE

(révisé pour clarification juin 2024)

EN TANT QUE MEMBRE, je veillerai à ce que tous les animaux dont j'ai la garde soient gardés dans les meilleures conditions possibles. Je partagerai mes connaissances avec les autres membres et soutiendrai le Club dans ses démarches de promotion de la race.

Je respecterai la Constitution, les Règlements et le Code d'Éthique établis par le Club et me conduirai toujours d'une manière qui sera bénéfique au Club, à la race et à son image. Je ne diffamerai pas les autres membres du Club.

EN TANT QU'ÉLEVEUR, je décide de consacrer mes efforts à l'amélioration de la race, en maintenant des normes élevées de tempérament bernois correct, de santé physique, de caractères de travail et de conformité au standard canadien de la race.

A cette fin, j'accepte de :

1. Maintenir les meilleures normes possibles de santé et de soins pour les chiens dont j'ai la garde.
2. Refuser d'utiliser à des fins d'élevage tout chien/chienne ne répondant pas aux normes décrites au Code d'éthique ; refuser le haras à toute chienne qui ne répond pas aux mêmes normes.
3. Effectuer un examen de santé de base tel que recommandé par le BMDCC pour les bouviers bernois. Tous les animaux reproducteurs élevés en Amérique du Nord doivent subir les tests de dépistage de santé suivants :
 - a. Dysplasie de la hanche évaluée par OFA à l'âge de 2 ans ou par PennHip
 - b. Dysplasie du coude évaluée par l'OFA à l'âge de 2 ans
 - c. Examen de la vue par un ophtalmologiste certifié
 - d. Évaluation cardiaque par un professionnel agréé par l'OFA
 - e. Résultats ADN de la myélopathie dégénérative (DM) pour SOD1-A et SOD1-B provenant d'un laboratoire reconnu

Les résultats devraient être utilisés pour prendre les meilleures décisions dans un programme d'élevage, en gardant toujours l'esprit ce à quoi nous nous sommes consacrés : l'améliorer la race. Tous les résultats et les portées doivent être inscrits dans Berner-Garde.

4. Abstener d'accoupler une chienne jusqu'à ce qu'elle ait au moins 18 mois, de préférence deux ans. Un élevage peut être effectué une fois juste avant 24 mois après **avoir réussi** les radiographies préliminaires OFA des hanches et des coudes et/ou PennHip ainsi que tous les autres tests effectués et affichés à Berner-Garde. Les radiographies finales **doivent** être effectuées à l'âge de 2 ans. La reproduction

consécutives n'est pas encouragée mais peut être pratiquée dans certains cas. Il est recommandé que les chiennes devraient avoir plus de 4 portées au cours de leur vie. Il faut utiliser la discrétion et tenir compte de la santé et de l'état général de la chienne. Demandez l'avis du vétérinaire pour tous les cas exceptionnels.

Les mâles peuvent être utilisés judicieusement pour la première fois entre 12 et 24 mois après avoir réussi

Les radiographies préliminaires OFA des hanches et des coudes et/ou PennHip ainsi que tous les autres tests effectués et affichés à Berner-Garde. Les radiographies finales **doivent** être effectuées à l'âge de 2 ans.

Toutes les certifications de santé doivent être affichées dans Berner-Garde, et il est recommandé qu'elles soient également dans la base de données OFA, le cas échéant, avant qu'un chien ne soit utilisé dans un programme d'élevage.

5. Refuser de traiter avec des éleveurs, des grossistes ou des détaillants contraires à l'éthique, ou de vendre à tout acheteur s'il y a des raisons de croire que le chiot ou le chien ne sera pas soigné comme il faut.
6. Conserver et transmettre aux acheteurs de chiots ou de chiens adultes, un état de santé précis, les certifications finales des parents, les registres d'enregistrement et de pedigree.
7. Vendre ou placer uniquement des chiots ou des chiens adultes en bonne santé et de bon tempérament et inciter tous les acheteurs à faire examiner le chiot ou le chien adulte par un vétérinaire compétent dans les plus brefs délais.
8. Discuter avec tous les acheteurs potentiels de leurs attentes concernant le chiot ou le chien, qu'il s'agisse de qualité d'exposition et/ou d'élevage ou de qualité d'animal de compagnie. Évaluez tous les chiots et chiens au meilleur de mes connaissances, en divulguant de manière complète et franche tous les défauts que le chiot/chien peut avoir, ou qui sont connus pour appartenir à sa famille immédiate.
9. Fournir une garantie écrite pour tous les chiots/chiens spécifiant clairement ce qui est couvert en ce qui concerne les problèmes de santé, ainsi que des dispositions acceptables pour le remboursement ou le remplacement.
10. L'enregistrement CCC se fera sur une entente de non-reproduction pour tous les chiots de qualité animal de compagnie et de préférence pour tous les chiots, devant être signée par l'acheteur et moi-même au moment de la vente.
11. Rester en contact avec l'évolution des chiens de mon élevage afin de mieux analyser mon programme.

Je comprends que les infractions graves au code ci-dessus, lorsqu'elles sont jugées préjudiciables à la race ou à un chien individuel, ou à un membre du club, peuvent entraîner l'expulsion du club.

J'ai lu et compris tous les points du Code d'éthique et j'accepte de me comporter en conséquence.

Nom _____ Signature _____

Nom** _____ Signature _____

** (Deuxième signature requise pour une adhésion double)

Date: _____